

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009038

Signataire : DAF

OBJET :Attribution d'une subvention d'équipement à l'OPH d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les deux plans de redressement de 1993 à 1996 et de 2000 à 2005,

Vu le budget 2009 de la commune,

Considérant que la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) a approuvé le plan de consolidation, le 2 juillet 2009, sous réserve de la confirmation du soutien financier des collectivités territoriales,

Considérant que l'engagement de la Commune pourrait se situer à hauteur de 300 000€ par an,

Considérant que pour 2009 l'aide à l'effort d'équipement portera sur les containers enterrés et la vidéo surveillance au 112 rue Hélène Cochenec, les contrôles d'accès de l'allée Charles Groperrin et la sécurisation des ateliers à la Maladrerie,

A la majorité des membres du conseil, n'ont pas participé au vote, M. LANTERNIER, président de l'OPH d'Aubervilliers, Mme YONNET, M. MAIZA, Mme ZAHIR, administrateurs à l'OPH

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer à l'OPH d'Aubervilliers une subvention d'équipement de 300 000 € dans le cadre du plan de consolidation avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice au compte 204.

Le Maire

Jacques SALVATOR